

Rapport d'orientations budgétaires 2018



Sommaire

Sommaire	2
Le Cadre réglementaire	3
1) Le contexte national	4
1.1) Le cadre économique et financier	4
1.1.1) Une croissance mondiale renforcée en 2017 mais soumise aux aléas politiques	4
1.1.2) En France : Un léger rebond de croissance économique en 2017	5
1.2) Le contexte général : législatif, financier, territorial	5
2) Les orientations budgétaires.....	8
2.1) Contexte local.....	8
2.1.1) Fiscalité	8
2.1.2) Attribution de compensation	9
2.2) Rétrospective	10
2.2.1) Dépenses de fonctionnement	12
2.2.2) Recettes de fonctionnement.....	14
2.2.3) Investissement	16
2.2.4) Endettement.....	16
3) La poursuite des projets dans une prospective financière maîtrisée	16
3.1) Le budget 2018.....	17
3.1.1) Les orientations budgétaires de la ville	17
3.1.2) Le budget de fonctionnement 2018	18
3.2) Les grands projets d'investissement.....	20
3.2.1) Le Projet de Réhabilitation de l'Ancien Collège (PRAC).....	20
3.2.2) Des-projets pour chaque secteur	22
3.2.3) Le financement de l'investissement	23
Synthèse	24

Le Cadre Réglementaire

Le rapport d'orientations budgétaires marque une étape importante dans le cycle budgétaire annuel des collectivités locales. Si leurs actions sont principalement conditionnées par le vote de leur budget annuel, leur cycle budgétaire sera rythmé par la prise de nombreuses décisions. Ce rapport constitue ainsi la première étape de ce cycle.

Le débat qui permettra d'expliquer à l'assemblée délibérante les orientations budgétaires de l'exercice et les engagements pluriannuels aura pour but de préciser à la fois les priorités du budget primitif ainsi que sur l'évolution de la situation financière de la collectivité.

Le débat d'orientation budgétaire est obligatoire pour les communes de plus de 3500 habitants et leurs groupements. Une délibération sur le budget non précédée de ce débat serait entachée d'illégalité et pourrait entraîner l'annulation de ce budget.

Ce débat doit avoir lieu dans les deux mois précédant le vote du budget primitif, et il fait l'objet d'un vote sur la base du rapport présenté.

Le contenu du rapport précisé par la loi NOTRe du 7 août 2015 portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République comprend à la fois les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, la présentation des engagements pluriannuels, des informations sur la structure et la gestion de la dette, ainsi que l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.

1) Le contexte national

1.1) Le cadre économique et financier

Le débat d'orientation budgétaire 2018 intervient dans un contexte financier international plutôt favorable marqué par une relance de la croissance économique mondiale dans un environnement géopolitique international instable susceptible d'influer fortement sur l'économie nationale.

Le nouveau projet de loi de finances 2018 et le projet de loi de programmation des finances publiques 2018-2022 ont pour ambition de ramener la France dans une trajectoire de réduction du déficit public, de la dépense publique et des prélèvements obligatoires tout en finançant les priorités du Gouvernement.

Les collectivités locales seront mises à contribution sous la forme d'un pacte de confiance avec l'Etat ayant pour objectif une économie de dépenses de 13 Md€ sur 5 ans.

1.1.1) Une croissance mondiale renforcée en 2017 mais soumise aux aléas politiques

La croissance mondiale continue de se renforcer depuis le début de l'année, soutenue par des politiques monétaires expansionnistes et par une progression de l'endettement dans certains pays.

Après une croissance molle enregistrée en 2016, la reprise de l'activité mondiale se présente en 2017 dans la plupart des pays consécutivement à une amélioration de la demande intérieure des ménages et des investissements alors que la dépense publique progresse faiblement. A la fin du 2ème trimestre 2017, le taux de croissance du PIB des Etats Unis atteint 3%, 2,5% dans la Zone euro, 6,9% en Chine et 4% au Japon. En revanche, le Royaume Uni affiche une croissance plus faible, 1,2% en moyenne annualisée. Selon l'OCDE, le taux de croissance mondial pourrait atteindre +3,5% en 2017, +3,7% en 2018 alors qu'il était de +3,1% en 2016.

Le redémarrage de la croissance a permis de dynamiser le marché de l'emploi. Le taux de chômage tend à diminuer dans la plupart des pays développés. En revanche, les taux d'inflation restent faibles dans les pays développés et diminuent même dans les pays émergents.

Les prix des matières premières et en particulier du pétrole restent stables et les politiques budgétaires demeurent contraintes par un niveau d'endettement élevé.

La reprise de la croissance ne semble pas s'accompagner d'une accélération de la productivité ce qui pourrait limiter le potentiel de croissance à venir.

Les perspectives économiques et financières dépendent dans les mois à venir des décisions politiques et géopolitiques concernant notamment ces sujets : le risque de conflit entre les Etats-Unis et la Corée du nord, les tensions entre la Russie et les Etats-Unis, la mésentente entre le Président des Etats-Unis et sa majorité républicaine qui conduit à une inaction politique, les relations dégradées entre l'Iran et l'Arabie Saoudite.

1.1.2) En France : Un léger rebond de croissance économique en 2017

Soutenu par la politique monétaire de la BCE, le climat conjoncturel de la zone euro s'est progressivement amélioré. Les principaux indicateurs de confiance sont au vert (investisseurs, consommateurs, climat des affaires,...). Le FMI et la BCE ont revu à la hausse leurs prévisions de croissance pour la zone euro +2,2% en 2017. En revanche, le taux d'inflation projeté en 2018 dans la zone euro serait limité à +1,2% après +1,5% en 2017. Ce rebond de croissance profite au marché du travail. Le taux de chômage a diminué dans la zone euro, 9,3%, le taux le plus bas depuis 2009.

Dans le sillage de la croissance mondiale et européenne, le Gouvernement français a revu à la hausse le taux de croissance 2017 (+1,9%) après +1,5% fixé dans la dernière loi de finances. Pour 2018, il prévoit +1,7% de croissance.

L'économie française a profité d'un rebond des exportations (+3,3% en 2017 après +1,9% en 2016).

La reprise de la consommation des ménages est encore timide (+0,4% enregistré entre juin 2017 et juin 2016). Le taux de chômage s'établit à 9,6% de la population active au premier trimestre 2017 en baisse de 0,6 point sur un an.

Le déficit de l'Etat augmenterait pour atteindre 82,9Md€ en 2018 après 76,5 Md€ en 2017. Les principales mesures fiscales (suppression partielle de l'ISF, de la taxe d'habitation) représentent une baisse des prélèvements obligatoires de 6,5 Md€ en 2018. L'endettement public reste à un niveau très élevé se rapprochant des 97% du PIB. Les collectivités locales représentent moins de 10% de la dette publique.

Selon le Gouvernement, le projet de loi de finances 2018 s'inscrit dans une trajectoire ambitieuse de redressement des finances publiques inscrite dans le projet de loi de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022. L'objectif est d'atteindre l'équilibre budgétaire en 2022 et de ramener le taux des dépenses publiques à 51% du PIB la même année. Un grand plan d'investissement pluriannuel de 57 Md€ sur 5 ans (20 Md€ pour la transition écologique, 15 Md€ pour la formation, 13 Md€ pour la compétitivité et l'innovation, 9 Md€ pour le numérique) est annoncé dans un contexte de remontée probable des taux d'intérêts bancaires.

1.2) Le contexte général : législatif, financier, territorial

Cette année, la préparation du Budget Primitif s'inscrit dans un contexte national conditionné par le nouveau quinquennat présidentiel, le renouvellement de l'Assemblée Nationale et du Sénat. Concernant les finances publiques, les orientations élaborées par ces institutions font l'objet d'un projet de loi de programmation pour les années 2018 à 2022.

La politique budgétaire conduite par le gouvernement poursuit simultanément trois objectifs majeurs :

- Le redressement durable des comptes publics caractérisé par la baisse de la dépense publique,
- L'amélioration de la sincérité du budget et des comptes,
- La transformation en profondeur des politiques publiques.

Le Projet de Loi de Finances 2018 (PLF), présenté en Conseil des Ministres le 27 septembre dernier, est en rupture avec les précédents en matière de transferts financiers de l'Etat aux collectivités territoriales. Ce texte intègre l'effort de réduction du déficit public et de la maîtrise des dépenses demandé à tous les acteurs publics, dont les collectivités territoriales.

Après 3 ans de baisse nette de l'ordre de 9,3 millions d'euros, la dotation globale de fonctionnement (DGF) est stabilisé en 2018 (*passera de 30,86 à 30,987 milliards d'euros*). Les autres dotations aux collectivités locales sont quasiment figées.

C'est ainsi que la Dotation Equipement des Territoires Ruraux (DETR) reste au même niveau (996 millions d'euros), tout comme la Dotation de la politique de la ville (150 millions d'euros) ou, encore, la Dotation globale d'équipement des départements (212 millions d'euros) ; un geste est toutefois consenti sur la Dotation de Soutien à l'Investissement des communes et de leurs groupements (DSIL) : elle passe en effet de 570 millions à 685 millions d'euros.

A noter également pour les communes une augmentation de la dotation pour le traitement des titres sécurisés (*Carte Nationale d'identité, passeport*) dont le niveau forfaitaire d'accompagnement passe de 5 030 € à 8 580 € par an.

Le nouveau dispositif de la Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP) prévoit d'étendre le prélèvement aux communes et représente une baisse de 240 millions d'euros.

Parmi les mesures annoncées par le gouvernement, la suppression progressive de la taxe d'habitation pour 80 % de la population, suscite l'inquiétude des élus locaux avec une montée en puissance sur 3 ans. Cette réforme débutera par une première baisse de 30% en 2018, représentant un coût de 3 milliards d'euros, puis le dégrèvement serait de 6,6 milliards d'euros en 2019, et enfin 10,1 milliards d'euros en 2020. Cette suppression devrait être compensée intégralement par l'Etat sur les bases des états de 2017.

Quant au fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC), qui était de 780 millions en 2015, de 1 milliard en 2016 et 2017, il n'augmentera pas en 2018 et restera donc à 1 milliard d'euros.

Concernant le fonds de soutien à l'investissement local, une nouvelle dotation budgétaire est créée, la Dotation de soutien à l'investissement local, en faveur des communes et EPCI.

Cette dotation est divisée en deux parts :

- Première part de 615 millions d'euros pour le soutien de projets tels que la rénovation thermique, la mise aux normes et sécurisation des établissements publics, le développement du numérique, la création, transformation et rénovation des bâtiments scolaires...
- Seconde part de 50 millions d'euros pour l'attribution de subventions, principalement d'investissements, aux communes et EPCI à fiscalité propre qui s'engagent à maîtriser leurs dépenses de fonctionnement sur la base d'un projet de modernisation et dans le cadre d'un contrat conclu avec le représentant de l'Etat.

Le Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA), qui correspond au remboursement aux collectivités d'une partie de la TVA (*Taux en vigueur : 16,404%*) de leurs investissements (et depuis 2016 de leurs dépenses d'entretien des équipements), va faire l'objet d'une réforme aux fins d'automatisation de la procédure qui sera mise en application à compter de 2019.

QUELQUES INDICATEURS SUR LE PLAN NATIONAL

- L'augmentation des dépenses de fonctionnement devra se limiter à +1,2% inflation comprise, pour les années de 2018 à 2022, au titre de l'effort demandé aux collectivités ;
- L'objectif de réduction du déficit public est fixé à 2,6% du PIB pour 2018 contre 2,9% attendu pour 2017 ;
- La croissance retenue par le gouvernement serait de +1,7% pour cette année, contre 1,6% auparavant ; et le gouvernement prévoit de maintenir cette croissance à 1,7% jusqu'en 2021 ;
- L'inflation prévisionnelle pour 2018 serait de l'ordre de 1%, contre environ 1% également pour 2017 (*variation de l'Indice des Prix à la Consommation (IPC) de l'ensemble des ménages pour l'ensemble des dépenses : « panier de la ménagère »*) ;
- Le taux de revalorisation forfaitaire des valeurs locatives, concernant les propriétés non bâties, immeubles industriels et l'ensemble des autres propriétés bâties, était de 1 % en 2016 et de 0,4% en 2017.

L'année 2017 est la dernière année où un coefficient de revalorisation des valeurs locatives est instauré par la loi de finances. A compter de 2018, les valeurs des locaux autres que professionnels seront revalorisées automatiquement en fonction du dernier taux d'inflation constaté.

Si les dispositions prévues dans le PLF 2018 semblent globalement maintenir les dotations aux communes, ces dernières restent toutefois sur leurs gardes, et ce malgré « le pacte de confiance », notamment au sujet du dégrèvement pour compenser la suppression de la taxe d'habitation. En effet, pour mémoire en 2000, la suppression de la taxe d'habitation pour les régions avait été compensée tout d'abord par un dégrèvement ; en 2001, ce dégrèvement s'était transformé en exonération puis a été finalement suspendu.

2) Les orientations budgétaires

2.1) Contexte local

2.1.1) Fiscalité

Alors que la plupart des collectivités de la strate ont augmenté leurs taux de fiscalité locale et soucieuse de contenir une pression fiscale stable pour les administrés, la commune de Saint-Lys n'augmentera pas les taux d'impositions en 2018.

Éléments de fiscalité directe locale			
(données 2016 - Strate 5 000 à 10 000 habitants - Source DGFIP)			
Bases nettes imposées au profit de la commune			
	Saint-Lys en milliers d'euros	Saint-Lys en euros par habitant	Moyenne de la strate
Taxe d'habitation (dont logements vacants)	10 856	1 196	1 331
Taxe foncière bâti	6 911	761	1 239
Taxe foncière non bâti	44	5	15
Taux			
		Taux de Saint-Lys	Taux moyen de la strate
Taxe d'habitation (dont logements vacants)		17.72%	14.98%
Taxe foncière bâti		25.45%	21.07%
Taxe foncière non bâti		125.32%	56.13%
Produits des impôts locaux			
	Saint-Lys en milliers d'euros	Saint-Lys en euros par habitant	Moyenne de la strate
Taxe d'habitation (dont logements vacants)	1 924	212	199
Taxe foncière bâti	1 759	194	261
Taxe foncière non bâti	56	6	8

Ces éléments comparatifs mettent clairement en évidence 2 points importants de la fiscalité locale de la commune, comparées à la moyenne de la strate :

- des bases fiscales sous-évaluées,
- des taux d'impositions plus élevés que les autres communes de la même strate.

Ce constat a d'ailleurs été repris par la Chambre Régionale des Comptes.

Ci-dessous un état comparatif des taux d'imposition en 2016 par des communes proches, à la population assez comparable :

	La Salvetat-Saint-Gilles	Seysse	Léguevin	Saint-Lys	Fonsorbes	Taux moyen de la strate	Taux moyen de la strate
Population 2016	7 464	8 078	8 930	9 075	12 024	5 000 - 10 000	10 000 - 20 000
Taxe d'habitation	17.94%	14.84%	14.09%	17.72%	19.36%	14.98%	16.61%
Taxe foncière bâti	19.74%	20.50%	16.23%	25.45%	33.70%	21.07%	22.74%
Taxe foncière non bâti	159.00%	117.36%	139.22%	125.32%	159.11%	56.13%	57.79%
						Données DGFIP 2016	

L'état 1288 M de 2017 détaille les recettes fiscales de la commune et du Muretain Agglo perçues sur le territoire de Saint-Lys. Cet état élaboré par le centre des finances publiques est joint en annexe pour une plus grande lisibilité.

On remarque depuis 2011, une progression croissante des recettes fiscales principalement liées à l'augmentation des bases fiscales sauf en 2014 avec la variation des taux de 4%.

Aucune augmentation des taux est prévue en 2018 comme en 2016 et 2017.

Le tableau présente les évolutions des recettes des 3 taxes TH/TFB/TFNB :

Année	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Total	2 979 981 €	3 112 163 €	3 305 199 €	3 500 881 €	3 599 919 €	3 737 993 €	3 834 500 €
% évolution produit		4,44%	6,20%	5,92%	2,83%	3,84%	2,58%

2.1.2) Attribution de compensation

En application de l'article 1609 nonies C du code général des impôts, le montant des attributions est égal à la somme des impositions professionnelles dévolues à l'EPCI, corrigée, le cas échéant, du coût des transferts de charges. Lorsque le montant des charges transférées excède les produits de fiscalité professionnelle dont la perception revient à l'EPCI, l'attribution de compensation est négative et peut donner lieu à un versement de la commune au profit du groupement.

Les attributions de compensation ont pour objet de garantir la neutralité budgétaire de l'application du régime de fiscalité professionnelle unique, étant entendu que le groupement ne compense que le montant historique des produits de fiscalité professionnelle perçus par la commune l'année précédant celle de première application de ce régime fiscal. Elles ne peuvent donc être indexées et ne peuvent être modifiées ultérieurement en dehors des cas prévus par la loi.

Les attributions de compensation versées au Muretain Agglo se sont élevées à :

	2016	2017	2018 Provisoire Notifiée
AC versée/à verser	765 596 €	756 793 €	758 705 €
DSC exceptionnelle encaissée	365 035 €		

2.2) Rétrospective

Dans un contexte local singulier et une attention particulière de la chambre régionale des comptes, la commune de Saint-Lys consolide sa santé financière comme présenté lors du conseil municipal de septembre 2017.

Le tableau ci-dessous présente les résultats provisoires de l'exercice 2017 :

Données provisoires	Fonctionnement	Investissement	Cumul des 2 sections
Résultat reporté au 1er janvier 2017	+ 2 120 711 €	+ 667 672 €	+ 2 788 383 €
Résultat de l'année 2017	+ 836 794 €	+ 6 021 €	+ 842 815 €
Résultat cumulé au 31 décembre 2017	+ 2 957 505 €	+ 673 693 €	+ 3 631 198 €

Plus que les résultats comptables qui regroupent des opérations réelles et budgétaires, ce sont les différentes épargnes qui présentent la santé financière d'une collectivité.

CALCUL DES EPARGNES ET SOLVABILITE 2014 - 2017
PRESENTATION PAR CHAPITRE

Charges

Chapitres	CA 2014	CA 2015	Evolution		CA 2016	Evolution	
			2014/2015 en %			2015/2016 en %	
011 Charges à caractère général	1 251 876 €	1 196 513 €	-4,42%		1 046 372 €	-12,55%	
012 Dépenses de personnel	2 654 865 €	2 581 040 €	-2,78%		2 543 942 €	-1,44%	
014 Atténuation de produits (AC retraitée)	860 293 €	842 090 €	-2,12%		822 622 €	-2,31%	
65 Autres charges à caractère général	1 051 092 €	960 147 €	-8,65%		844 740 €	-12,02%	
66 Charges financières	312 268 €	323 481 €	3,59%		317 904 €	-1,72%	
67 Charges exceptionnelles	3 472 €	4 716 €	35,83%		4 972 €	5,43%	
Total dépenses	6 133 866 €	5 907 987 €			5 580 552,00 €		

CA 2017	Evolution 2016/2017 en €	Evolution 2016/2017 en %
1 189 376 €	143 004 €	13,67%
2 378 643 €	- 165 299 €	-6,50%
759 498 €	- 63 125 €	-7,67%
946 614 €	101 874 €	12,06%
275 015 €	- 42 889 €	-13,49%
7 226 €	2 254 €	45,33%
5 556 372 €	- 24 180 €	

Recettes

Chapitres	CA 2014	CA 2015	Evolution		CA 2016	Evolution	
			2014/2015 en %			2015/2016 en %	
013 Atténuation de charges	176 775 €	130 181 €	-26,36%		107 945 €	-17,08%	
70 Produits des services	126 899 €	295 111 €	132,56%		218 919 €	-25,82%	
73 Impôts et taxes	3 753 627 €	4 026 621 €	7,27%		4 541 051 €	12,78%	
74 Participations	2 191 345 €	2 185 233 €	-0,28%		2 089 697 €	-4,37%	
75 Autres produits de gestion courante	263 474 €	265 389 €	0,73%		244 721 €	-7,79%	
76 Produits financiers					5 €	5 €	
77 Produits exceptionnels	30 458 €	75 413 €	147,60%		57 783 €	-23,38%	
Total recettes	6 542 578 €	6 977 948 €			7 260 116 €		

CA 2017	Evolution 2016/2017 en €	Evolution 2016/2017 en %
61 964 €	- 45 981 €	-42,60%
192 695 €	- 26 224 €	-11,98%
4 179 697 €	- 361 354 €	-7,96%
2 163 904 €	74 207 €	3,55%
260 011 €	15 290 €	6,25%
5 €	5 €	
90 353 €	32 570 €	56,37%
6 948 628 €	- 311 488 €	0

Epargne de gestion :	720 980 €	1 393 442 €	93,27%	1 997 468 €	43,35%	1 667 267 €	- 330 201 €	
- Charges d'intérêt	312 268 €	323 481 €		317 904 €		275 015 €		
= Epargne brute :	408 712 €	1 069 961 €	161,79%	1 679 564 €	56,97%	1 392 252 €	- 287 312 €	
- Capital des emprunts remboursés	557 058 €	612 366 €		630 357 €		649 341 €		
= Epargne nette :	- 148 346 €	457 595 €	408,46%	1 049 207 €	129,29%	742 912 €	- 306 295 €	

En-cours de la dette au 31 décembre :	8 679 536 €	8 451 400 €		7 819 484 €		7 170 143 €	- 649 341 €	
Solvabilité ou capacité de désendettement (KRD/Epargne Brute : en années)	21,24	7,90		4,66		5,15		

Epargne de gestion (ou CAF de gestion) : excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement, hors intérêts de la dette.

Epargne brute : recettes réelles de fonctionnement - dépenses réelles de fonctionnement - charges financières

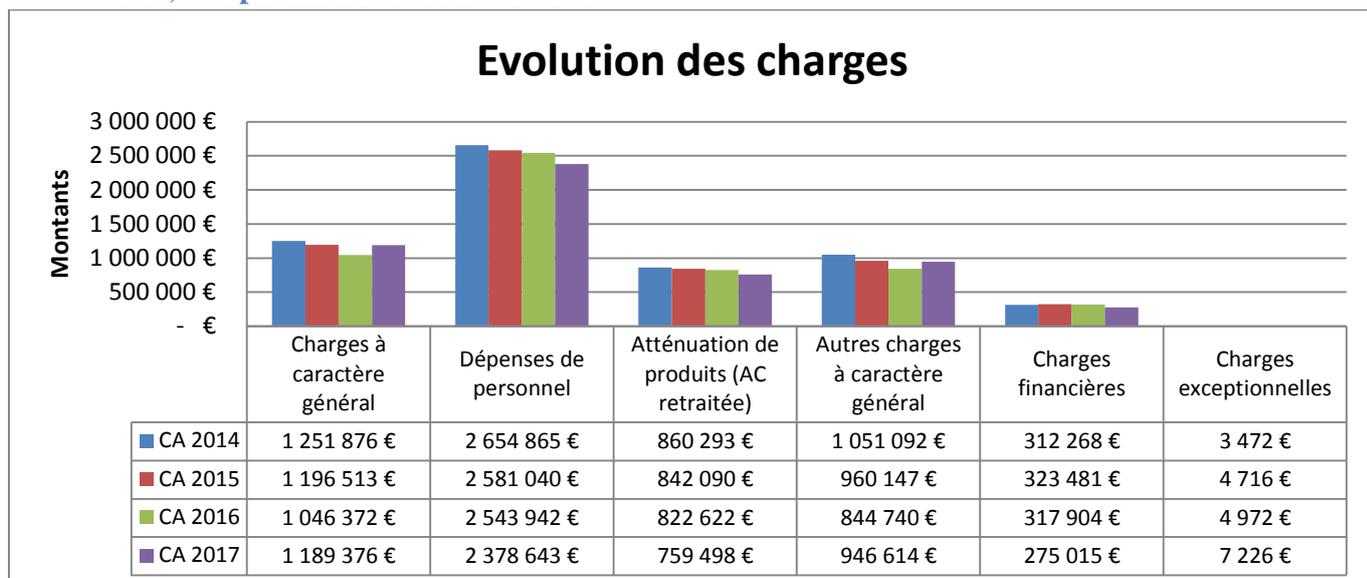
Epargne nette (ou autofinancement net) : épargne de gestion courante - capital de la dette

Données financières sous réserve d'éventuelles modifications de balances avec la trésorerie.

La lecture de ce tableau met en évidence une consolidation de la santé financière de Saint-Lys.

En effet, si les épargnes sont en diminution de l'ordre de 300 000€, c'est essentiellement dû au non encaissement en 2017 de la dotation de solidarité communautaire exceptionnelle versée par le Muretain Agglo qui s'élevait pour mémoire à 365 039 € en 2016.

2.2.1) Dépenses de fonctionnement



Charges à caractère général

L'année 2017 enregistre une nette augmentation des dépenses du chapitre 011 dû essentiellement aux charges non rattachées sur 2016 en l'absence de crédits budgétaires suffisants dans le cadre du budget 2016.

La variation du chapitre 011 s'élève à plus de 140 000 € soit près de 14%.

Les charges indispensables au fonctionnement quotidien des services municipaux (fluides, assurance, dépenses diverses...) sont en diminution ces dernières années en volume et en pourcentage. Le poids de ces dépenses dans l'ensemble des dépenses réelles de fonctionnement est passé de 20.40% en 2014 à 21.40% en 2017, confirmant l'implication des services municipaux pour optimiser leur gestion. En effet, malgré l'inflation, l'augmentation de la population et du rattrapage des factures de fin 2016, ce taux n'a varié que de 1 point en 4 ans.

Charges de personnel

Ci-joint l'évolution des effectifs par services au 31/12 de chaque année depuis 2015 :

	Pôle culturel	PM	Foyer social	Vie scolaire	Sport	Services techniques	Services administratifs	Total
2015	5,8	3	1,86	0,57	1	28,45	24,18	64,86
2016	6	4	1,86	0,57	1	26,65	22,2	62,28
2017	5	4	1,86	0,57	1	24,91	24,84	62,18

	ETP au 31/12/2015	ETP au 31/12/2016	ETP au 31/12/2017
Contrats aidés	3	1	0
Contractuels	3,18	2,4	2
Titulaires	58,68	58,88	60,18
	64,86	62,28	62,18

La principale variation au 31/12/2016 et au 31/12/2017 est l'absence de contrat aidé, ainsi que l'augmentation des effectifs titulaires du fait des recrutements de 2017.

Le montant du coût du personnel est en net recul de plus de 165 000 €, diminution à nuancer pour 2 raisons principales :

- des postes d'encadrement vacants sur plusieurs mois (DGS, Directeur financier, Directeur des services techniques, Chef de police municipale)
- des remboursements de charges de personnel également moindres (61 964 € en 2017 contre 107 945 € en 2016)

La présentation sous forme de coût net salarial est présenté ci-dessous :

Chapitres	2014	2015	2016	2017 (provisoire)	Variation 2016/2017 en €	Variation 2016/2017 en %
12 - Charges de personnel	2 654 865 €	2 581 040 €	2 543 942 €	2 378 643 €	- 165 299 €	-6.50%
13 - Atténuation de charges	176 775 €	130 181 €	107 945 €	61 964 €	- 45 981 €	-42.60%
Coût net annuel	2 478 090 €	2 450 859 €	2 435 997 €	2 316 679 €	- 119 318 €	-4.90%

Atténuation de produits

Le chapitre 014 comptabilise principalement le montant annuel versé au Muretain Agglo au titre des équilibres financiers liés aux transferts successifs de compétences.

La diminution de 63 125 €, passant de 822 622 € en 2016 à 759 498 €, s'explique par une part de dotation de solidarité communautaire pérennisée avant la fusion des 3 intercommunalités au 1^{er} janvier 2017. Le rapport de la CLECT 2017 a fait l'objet d'une délibération du conseil municipal dans sa séance du 18 décembre 2017.

Autres charges de gestion courante

La variation de ce chapitre (+ 100 000€) s'explique par 3 facteurs principaux :

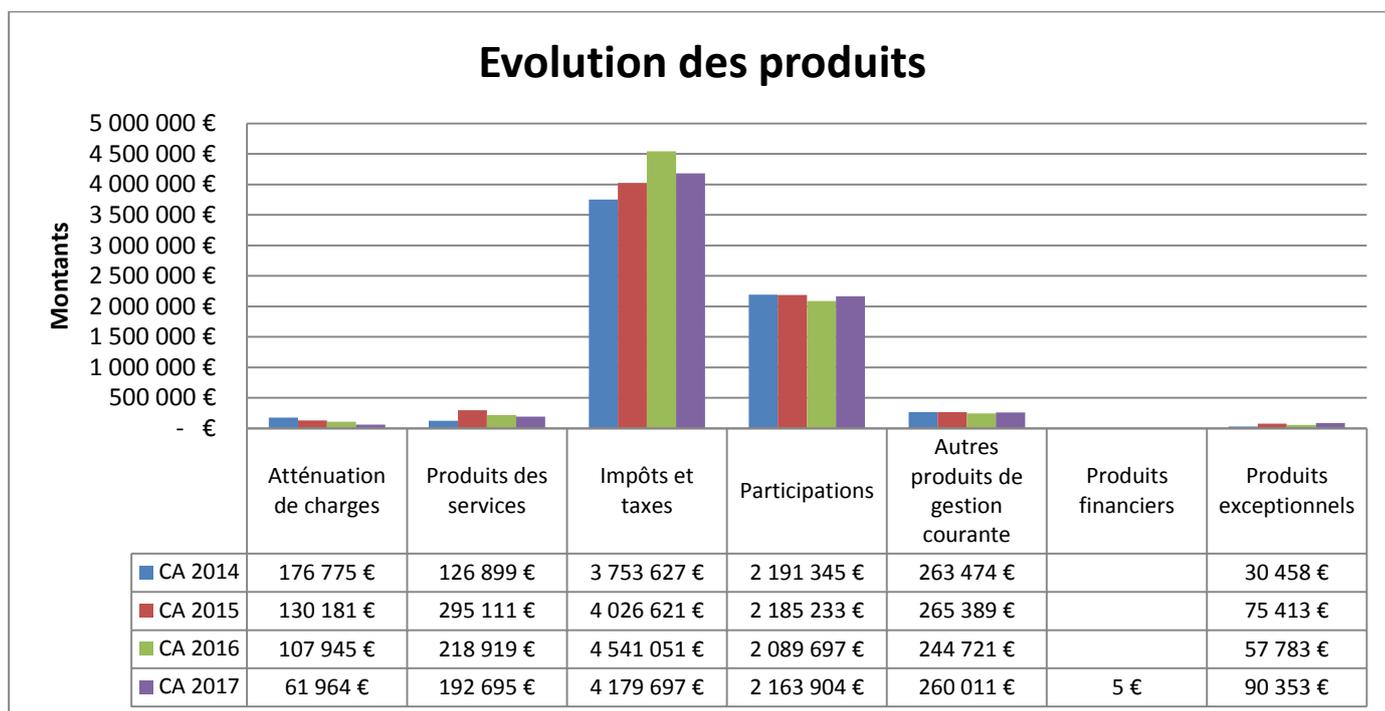
- un rattrapage des indemnités des élus du fait du contexte de 2016 (+ 70 000€)
- une imputation de la charge MJC (+134 000€)
- une diminution de la subvention versée au CCAS (-100 000€) compensée par les excédents antérieurement cumulés au CCAS sur la section fonctionnement (sans impact sur les moyens alloués)

Charges financières

La diminution de la charge financière pour la commune s'explique par l'extinction de plusieurs emprunts en 2017.

La part des intérêts en 2017 sur les dépenses totales (hors opération d'ordre) était de 5% contre 6% en 2016.

2.2.2) Recettes de fonctionnement



Atténuation de charges

Ce chapitre regroupe les remboursements sur du personnel absent.

Le corrolaire de ce chapitre en dépenses est le 012 traité ci-dessus

Produits des services

La diminution de ce chapitre 70 de plus de 26 000 € s'explique par 2 raisons essentielles :

- d'une part l'augmentation du remboursement demandé au Muretain Agglo au titre de la mise à disposition des agents de Saint-Lys sur la compétence voirie (40 000 € en 2016 et 68 000 € en 2017)
- d'autre part, le transfert au CCAS de la facturation du portage des repas (53 000 € en 2016 sur le budget communal)

Impôts et taxes

C'est ce chapitre qui enregistre la plus forte diminution en 2017 avec un différentiel de plus de 360 000 €.

En effet, pour mémoire, le Muretain Agglo avait versé à la commune de Saint-Lys une dotation de solidarité communautaire de 365 035€ en 2016 avant la fusion au 1^{er} janvier 2017.

Dotations subventions et participations

Comme toutes les collectivités, la commune de Saint-Lys subit la diminution des dotations malgré la hausse constante du nombre de ses habitants.

En revanche, il est à noter la recette supérieure de 100 000€ au titre de la dotation de solidarité rurale.

Articles	Désignation	2015	2016	2017 (provisoire)	Variation 2016/2017 en €	Variation 2016/2017 en %
7411	Dotation forfaitaire	1 094 602 €	1 000 080 €	960 942 €	-39 138 €	-3.91%
74121	Dotation de solidarité rurale	599 293 €	664 692 €	771 141 €	106 449 €	16.01%
74127	Dotation nationale de péréquation	281 336 €	278 369 €	274 437 €	-3 932 €	-1.41%
74712	Emplois d'avenir	32 881 €	17 117 €	0 €	-17 117 €	-100.00%
74718	Contrats uniques d'insertion	14 680 €	6 926 €	676 €	-6 250 €	-90.24%
7472	Régions	1 365 €	0 €	0 €	0 €	
7473	Départements	1 062 €	0 €	0 €	0 €	
7477	Budget communautaire et fonds structurels	0 €	0 €	19 782 €	19 782 €	
7482	Compensation pour perte de taxe additionnelle aux droits de mutation	198 €	0 €	0 €	0 €	
748314	Dotation unique des compensations spécifiques à la taxe professionnelle	2 426 €	0 €	0 €	0 €	
74834	Etat - compensation au titre des exonérations taxes foncières	22 034 €	19 398 €	12 086 €	-7 312 €	-37.69%
74835	Etat - compensation au titre des exonérations taxe d'habitation	93 005 €	80 091 €	116 379 €	36 288 €	45.31%
74838	Autres attributions de péréquation	2 095 €	0 €	0 €	0 €	
7484	Dotation de recensement	18 274 €	0 €	0 €	0 €	
7485	Dotation pour les titres sécurisés	10 060 €	10 060 €	0 €	-10 060 €	-100.00%
7488	Autres	11 921 €	12 964 €	8 461 €	-4 503 €	-34.73%
		2 185 232 €	2 089 697 €	2 163 904 €	74 207 €	

Si au niveau national la dotation globale de fonctionnement annuelle a baissé entre 2014 et 2017 de 40 milliards d'euros en 2014 à 30.8 milliards d'euros en 2017, elle a progressé pour la ville de Saint-Lys passant de 1.98 million d'euros en 2014 à 2 006 520 € en 2017. Elle devrait pour la 1ère fois en 5 ans, se stabiliser en 2018.

Autres produits de gestion courante

Ce chapitre comptabilise l'ensemble des loyers de la commune.

L'augmentation des recettes de 15 291 € se décompose comme suit :

Articles	Designation	2015	2016	2017 (provisoire)	Variation 2016/2017 en €	Variation 2016/2017 en %
752	Revenus des immeubles	236 541 €	239 835 €	231 903 €	-7 932 €	-3.31%
758	Produits divers de gestion courante	28 847 €	4 885 €	28 108 €	23 223 €	475.39%
		265 388 €	244 720 €	260 011 €	15 291 €	

L'encaissement de 28 108 € est une subvention de la CAF au titre du contrat enfance et jeunesse comptabilisée par erreur au chapitre 75.

Produits exceptionnels

Ce chapitre est difficilement comparable d'une année sur l'autre, 2016 enregistrant les opérations liées à la disparition du Sivom du canton de Saint-Lys et 2017 comptabilisant des régularisations comptables.

2.2.3) Investissement

Les dépenses d'investissement se sont élevées à 884 057 € se décomposant comme suit :

Opérations d'ordre	35 532 €
Remboursement du capital de la dette	649 340 €
Investissements	199 182 €

Parmi les plus importants investissements :

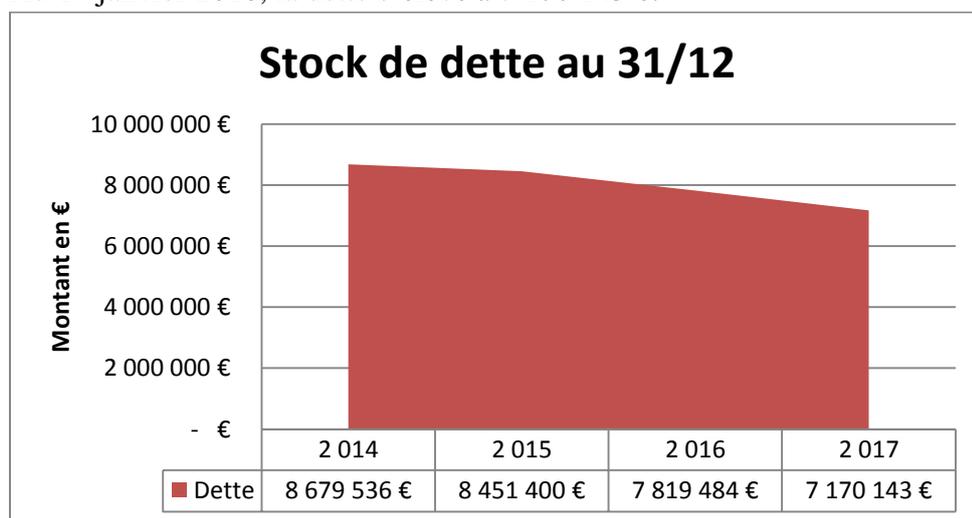
- Acquisitions foncières pour 120 000 €
- Achat et modernisation du parc informatique pour 17 288€
- Révision du PLU pour 8 681€

L'ensemble des dépenses sera détaillé lors de la présentation du compte administratif 2017.

2.2.4) Endettement

La commune de Saint-Lys poursuit sa politique de désendettement avec un remboursement de capital de dette d'un montant de 649 341€ en 2017.

Au 1^{er} janvier 2018, la dette s'élève à 7 170 143 €.



3) La poursuite des projets dans une prospective financière maîtrisée

L'ambition de la Municipalité pour l'année 2018 repose, en continuité des années précédentes, sur la réalisation du programme d'investissement pour lequel elle a été élue, et

qui comprend les projets nécessaires au soutien de l'activité associative, à la transformation de la ville et au renforcement de son attractivité.

3.1) Le budget 2018

3.1.1) Les orientations budgétaires de la ville

Priorité à la restructuration des services pour porter l'investissement dans le cadre d'une gestion rigoureuse et préserver les grands équilibres financiers

Dans un contexte national qui continue de peser lourdement sur les finances locales, accompagné de fortes incertitudes, les orientations budgétaires pour l'exercice 2018 s'inscrivent dans la continuité d'une trajectoire budgétaire claire, constante, définie dès le début du mandat :

- ➔ Répondre aux besoins de la population, sans recours à une augmentation de la fiscalité
- ➔ Maitriser les dépenses de fonctionnement
- ➔ Ramener le niveau d'endettement sous les seuils d'alerte
- ➔ Préserver une capacité d'investissement pour les années futures

Dans un souci de bonne gestion, tout en conservant une bonne qualité de service public, la ville a poursuivi en 2017 sa recherche d'économies d'échelle et de maîtrise budgétaire. Ainsi, pour maîtriser ses coûts de fonctionnement, la ville a réalisé la mutualisation de son service ADS.

Les impacts de cette décision devraient prendre pleinement leurs effets en 2018.

La mutualisation du service **d'Application du droit des sols (ADS)** 8 communes du territoire s'inscrit dans le droit fil du schéma de mutualisation et des recommandations de la Cour des comptes. La convention portant création du service commun « ADS » est entrée en application le 01/01/18. Ce service mutualisé comprend 3 personnes qui sont installées dans un local dédié, unité fonctionnelle « Service Unifié. Les dépenses du service unifié sont réparties entre les communes adhérentes, liées par convention votées en CM et suivant des clefs de répartition facturées à l'acte pour les missions de base et en fonction du temps passé (unité d'œuvre : le coût de l'heure) pour les missions optionnelles.

- Répartition prévisionnelle des dépenses pour 2018
 - Dépenses totales de fonctionnement 145 500 €
 - Dépenses prévisionnelles pour Saint-Lys 59 000€

L'économie attendue, du fait de la mutualisation à 9 communes : des salaires, des travaux pour le tiers et des charges de fonctionnement, aura un impact positif sur l'évolution de ce poste de dépenses

En 2018, les recherches d'économie seront poursuivies.

A titre d'exemples, on peut citer :

- La gestion analytique avec une meilleure vision et maîtrise des coûts identifiés

- La rationalisation et l'optimisation du patrimoine communal avec par exemple, un objectif de favoriser la gestion de l'énergie évitant ainsi la dispersion des moyens sur des sites inoccupés

3.1.2) Le budget de fonctionnement 2018

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2018					
Imputation	libellé	BP + DM 2017	CA 2017 (données provisoires)	BP 2018 (données provisoires)	Ecart BP 2018/CA 2017
011	Charges à caractère général	1 338 546 €	1 189 376 €	1 250 000 €	60 624 €
012	Charges de personnel	2 514 957 €	2 378 643 €	2 620 000 €	241 357 €
014	Atténuation de produits	774 014 €	759 498 €	770 000 €	10 503 €
65	Autres charges de gestion courante	1 044 041 €	946 614 €	1 020 000 €	73 386 €
66	Charges financières	292 913 €	275 015 €	275 000 €	- 15 €
67	Charges exceptionnelles	10 000 €	7 226 €	10 000 €	2 774 €
022	Dépenses imprévues	70 000 €		20 000 €	20 000 €
	Dépenses réelles de fonctionnement	6 044 471 €	5 556 372 €	5 965 000 €	408 628 €
023	Virement à la section d'investissement	2 299 199 €		3 364 358 €	3 364 358 €
042	Opération d'ordre entre sections	587 589 €	582 088 €	456 000 €	- 126 088 €
002	Report déficit n-1				- €
	Total de l'exercice	8 931 259 €	6 138 460 €	9 785 358 €	3 646 899 €

- Une masse salariale maîtrisée

L'équipe encadrante est renforcée avec l'arrivée en juillet 2017 d'une DGS, d'un directeur financier, d'un chef de police municipale en septembre et du directeur des services techniques en novembre/décembre 2017.

De même, Saint-Lys est à l'initiative de la création d'un service unifié d'autorisation du droit du sol depuis le 1^{er} janvier, service unifié regroupant 9 communes qui gravitent autour de Saint-Lys, communes qui participeront au financement du service. Ce service compte 3 ETP.

Par ailleurs, le conseil municipal a voté à l'unanimité la mise en place du RIFSEEP applicable dès le 1^{er} janvier 2018 permettant une meilleure valorisation du travail des agents soit environ 47 000€ pour l'année 2018.

Ces arrivées, ce nouveau service, l'application du RIFSEEP et l'effet GVT auront inmanquablement des impacts sur le budget 2018.

- Les principaux projets pour 2018 :
 - **Le secteur enfance-jeunesse**
 - Maintien du soutien aux classes transplantées et projets pédagogiques des enseignants
 - Maintien des budgets de fonctionnement
 - Maintien de la mise à disposition de l'éducateur sportif

➤ **Le secteur Culturel :**

- Poursuite des nouveaux rendez-vous CD 31
- Renforcement de la programmation culturelle avec de nouvelles propositions de spectacles
- Réflexion autour d'une nouvelle programmation culturelle à la médiathèque en lien avec les écoles

➤ **Le secteur Social :**

- Séparation du Centre Social et du CCAS
- Rapprochement Centre Social/MJC
- Politique sociale active avec le soutien financier du CCAS

➤ **Le secteur Sport - Vie associative :**

- Maintien de l'enveloppe des subventions aux associations
- Mise en place d'une ligne « subvention de projets »
- Soutien aux associations avec le CLDVA

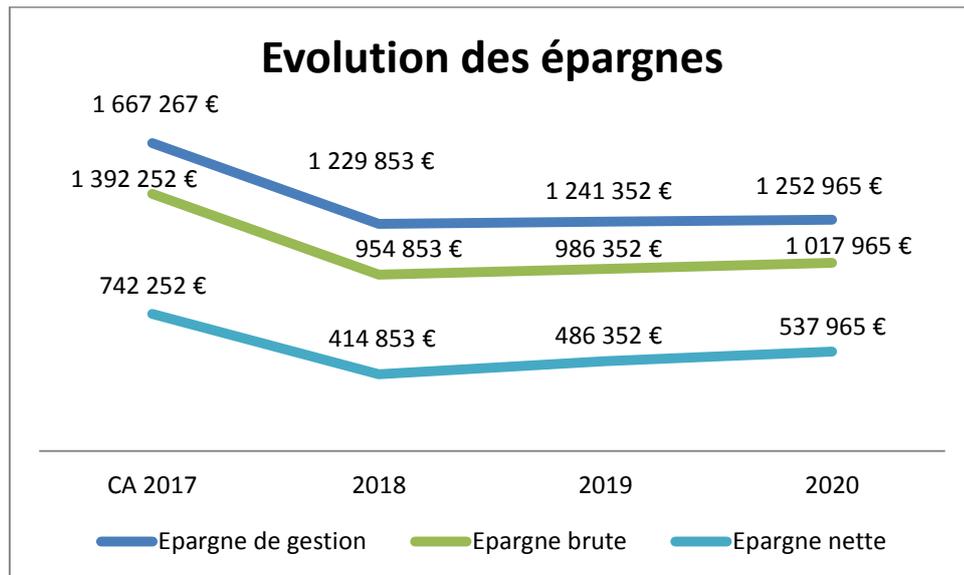
- Le virement prévisionnel à la section d'investissement (3 364k€) permet de financer l'ensemble des investissements 2018 ainsi que le remboursement du capital de la dette.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2018					
Imputation	libellé	BP + DM 2017	CA 2017 (données provisoires)	BP 2018 (données provisoires)	Ecart BP 2018/CA 2017
013	Atténuation de charges	60 000 €	61 964 €	50 000 €	- 11 964 €
70	Produits des services	195 364 €	192 695 €	190 000 €	- 2 695 €
73	Impôts et taxes	4 213 065 €	4 179 697 €	4 229 853 €	50 156 €
74	Dotations subventions participations	2 041 032 €	2 163 904 €	2 150 000 €	- 13 904 €
75	Autres produits de gestion courante	245 000 €	260 011 €	250 000 €	- 10 011 €
76	Produits financiers		5 €		- 5 €
77	Produits exceptionnels		90 353 €	30 000 €	- 60 353 €
	Recettes réelles de fonctionnement	6 754 461 €	6 948 628 €	6 899 853 €	- 48 775 €
042	Opération d'ordre entre sections	56 087 €	26 626 €	8 000 €	- 18 626 €
002	Report excédent N-1	2 120 711 €		2 957 505 €	2 957 505 €
	Total de l'exercice	8 931 259 €	6 975 254 €	9 865 358 €	2 890 104 €

En 2018, la commune prévoit 6 899 853 € en recettes réelles de fonctionnement.

- Chapitre 73 (impôts et taxes) : 3 880k€ TH/TFB/TFNB ainsi que des droits de place et de mutation. Le calcul est fait à partir d'une hypothèse de progression des bases de 1,2%.
- Chapitre 74 (dotations et participations) : 2 150k €

- Chapitre 70 (produits des services, du domaine et des ventes) : 190k€ € dont la mise à disposition du personnel communal aux budgets annexes et au Muretain Agglo pour l'exercice de sa compétence voirie
- Chapitre 75 (autres produits de gestion courante) : 250k€ de crédits prévus dont 210k€ au titre des loyers de la gendarmerie (article 752).
- Chapitre 013 (atténuation de charges) : 50k€ de remboursement d'assurance du personnel



Ces épargnes représentent la capacité d'autofinancement de la commune. On remarque sur la période 2018-2020, une consolidation des finances de la commune du fait du désendettement progressif.

3.2) Les grands projets d'investissement

3.2.1) Le Projet de Réhabilitation de l'Ancien Collège (PRAC)

DESCRIPTION DU PROJET

Le secteur de l'ancien collège, est un secteur à forts enjeux pour la Ville de Saint-Lys, c'est pourquoi une restructuration urbaine importante sera menée en cœur de bourg dans les années à venir.



L'enjeu principal de ce renouvellement urbain est de faire de ce secteur un nouvel espace de vie attractif et animé permettant à Saint-Lys de renouer la fluidité des parcours avec sa trame bleue et verte et de développer son attractivité

résidentielle et touristique. Dans cet ensemble, il est prévu une importante opération de reconquête des espaces publics. Il s'agit de concilier des enjeux d'attractivité, de qualité du cadre de vie notamment sur le plan des usages, touristique et de préservation de l'environnement. En cohérence avec la volonté portée par la Ville de Saint-Lys et ses capacités financières d'investissement, un renouvellement en plusieurs temps des espaces publics est développé.

Avant 2019 : Cette première phase a pour objectif de renouveler fortement l'image du secteur en se réappropriant les espaces, en revitalisant le cœur de la cité, par la mise en valeur de nos richesses, de notre patrimoine communal, et en amorçant aujourd'hui les phases successives à mener : La Réhabilitation de l'ancien collège; La restructuration du réseau viaire : de l'avenue du Languedoc , La requalification de l'avenue François Mitterrand voie grand gabarit à requalifier après l'ouverture de la déviation tronçon 5 et 6 ; La connexion en promenade mode doux avec collège et les écoles primaires, se poursuivant par un maillage communal;

Après 2019 : Un second temps a pour objectif de poursuivre le renouvellement par la réalisation des aménagements secteur par secteur par : Aménagement du cœur de Bourg, zones de stationnement, intégration des modes de déplacements multimodaux, poursuite de la restructuration du réseau viaire : l'usager dans sa diversité doit se réapproprier l'espace public, aménagement place de la liberté, place René Bastide, Tour de Halle, av de la République, monument aux morts, pôle culturel.



ORGANISATION ET BUDGET PREVISIONNEL

Budget prévisionnel :

- Mission études, Maîtrise d'Œuvre et Travaux : 2 100 000€ TTC en APCP

Subventions attribuées :

- **Etat :** 300 000€ (DETR)

- **Région Occitanie :** subvention

sollicitée au titre de l'axe Transition Energétique et de la mise en accessibilité (CPER) 58 350 €

- **Muretain Agglo :** 20 000€ (Fond de concours)

Subventions sollicitées :

- **Contrat de territoire :** demande en cours dans le cadre du nouveau contrat

POINT D'ETAPE

L'Agence PhBa, Philippe Bergès Architecte DPLG, et son équipe missionnée en 2015 a réalisé l'ensemble des études en concertation étroite avec les différents services de la Ville et les différents intervenants extérieurs notamment les ABF. Le DCE a été remis début Novembre 2017 et a été validé ce qui a permis à l'équipe de maîtrise d'œuvre de préparer les dossiers de consultation des entreprises. La consultation se déroulera au

cours du 1er trimestre 2018 avec un objectif d'ouverture de cet espace en septembre 2019.

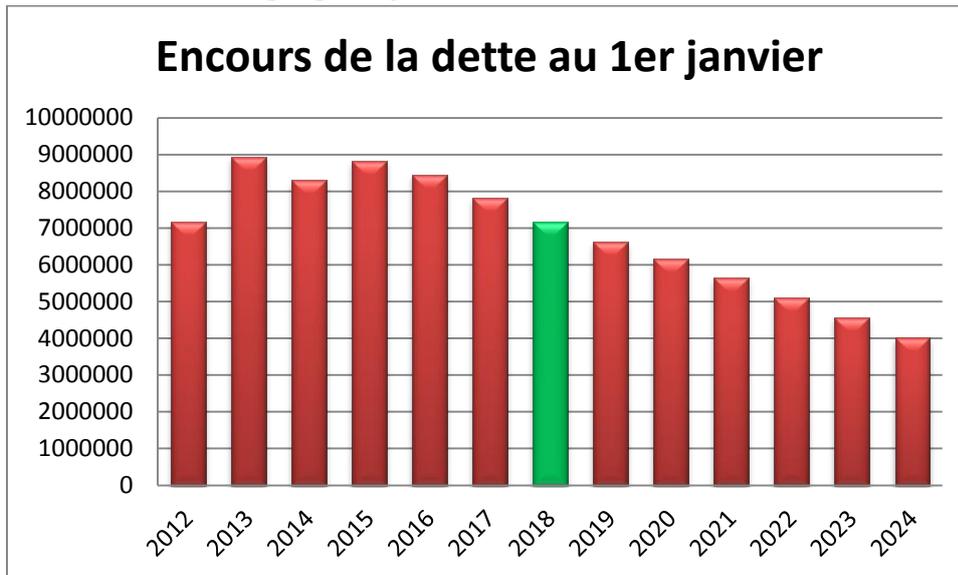
3.2.2) Des-projets pour chaque secteur

Les investissements pour 2018 (hors PRAC) représentent un budget d'environ 1 500 000€ avec pour chaque secteur :

- Enfance et jeunesse
 - Mobilier pour les écoles (6k€)
 - Changement de la chaufferie (45k€)
 - Travaux et Mise en sécurité des différents bâtiments (alarme PPMS) (130k€)
 - Poursuite du renouvellement du parc informatique, équipement numérique (7k€)
- Rénovation et accessibilité des bâtiments
 - Mise en accessibilité des bâtiments dans le cadre de l'ADAP (250 000€ en 2018 et 2019)
 - Rénovation des bâtiments communaux dont les menuiseries de la Mairie (66k€)
 - Diagnostic thermique de la gravette
- Cadre de vie
 - Révision du PLU (57k€)
 - Relance du dossier concernant les Containers enterrés
 - Planification pour le suivi et la mise en place de bornes incendies
- Equipements sportifs
 - Etude de faisabilité COSEC et Tribunes (150k€)
 - Matériels et équipements stades (40k€)
- Equipements des services
 - Reconduite d'un budget annuel pour le renouvellement Informatique
 - Equipements pour le soutien aux Festivités
 - Outillage et équipement Services Techniques (50k€)
- Secteur culturel :
 - Plan pluriannuel de rénovation du patrimoine culturel
 - Mobilier
- Rénovation et Aménagement
 - Columbarium 20 places
 - Voirie et Réfection des trottoirs

3.2.3) Le financement de l'investissement

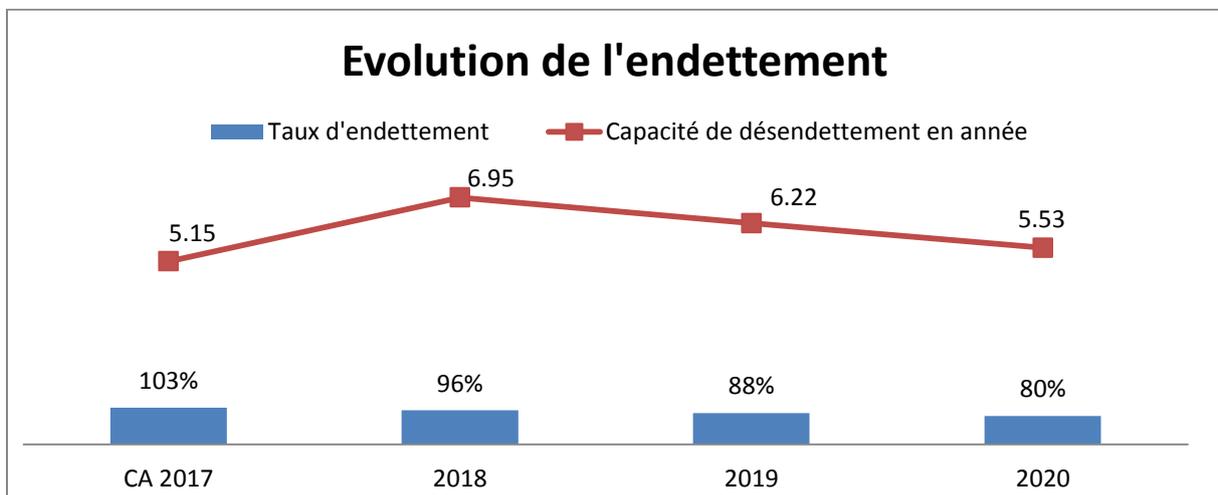
Un désendettement progressif



Le capital sera remboursé de moitié en 2024.

Le dernier emprunt souscrit par la commune était en 2015 pour 1 060 000 € destiné à financer les investissements 2014.

Capacité de désendettement



La capacité de désendettement (Nombre d'année nécessaire pour rembourser la dette si toute l'épargne y était consacrée) fluctue d'une part en fonction de l'encours de dette (qui est en baisse) et d'autre part du montant de l'épargne brute (delta entre les recettes réelles de fonctionnement hors cessions et les dépenses réelles de fonctionnement).

La capacité de désendettement de la commune à fin 2017 était de 5,15 ans. Fin 2020, la capacité de désendettement serait de 5,53 ans bien au-dessous du seuil d'alerte de 10 ans avec un taux d'endettement en deçà des 80%.

Synthèse

La réorganisation des services qui va permettre de concrétiser les projets du mandat, en sécurisant les actes portés par la commune.

Les niveaux d'épargne permettent aujourd'hui de favoriser l'autofinancement permettant de financer l'investissement et rembourser le capital de la dette.

Cependant, le programme d'équipement aujourd'hui envisagé nécessitera probablement de recourir à l'emprunt d'ici 2020, d'où l'importance de disposer de marges de manœuvre.

Aucune hausse de fiscalité ou de tarification n'est cependant aujourd'hui programmée malgré les fortes incertitudes qui pèsent sur les recettes à la fois sur les revenus fiscaux (Taxe d'habitation) et les dotations qui stagnent depuis plusieurs années.

La commune souhaite poursuivre un programme d'investissement ambitieux sur la période 2018-2020.

Ainsi plusieurs équipements sont d'ores et déjà envisagés en corrélation avec les études de faisabilité en cours :

- les tribunes du rugby
- la réhabilitation du COSEC

A moyen terme, l'engagement de projets nécessaires pour l'avenir de la commune avec :

- L'aménagement des biens communaux avec un projet d'ensemble et d'embellissement
- L'aménagement du centre bourg
- La réalisation d'un nouvel espace sportif

La vigilance sur l'utilisation des deniers publics doit donc être plus que jamais renforcée pour permettre à la collectivité de continuer à proposer des services publics toujours aussi nombreux et de qualité. Saint-Lys doit poursuivre ses efforts pour continuer à suivre les recommandations de la Chambre Régionale des Comptes, à savoir :

- des charges à caractère général contenues,
- une masse salariale maîtrisée,
- une poursuite de la politique de desendettement.

Les élus ainsi que l'ensemble des services municipaux sont mobilisés dans cette démarche.